

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SEQUENCES SUR LA TACHE N° 44

Document établi par le responsable de l'équipe d'experts

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences, qui gère les mises à jour de la norme ST.26 de l'OMPI, est dirigée par l'Office européen des brevets (OEB). Comme suite de l'adoption de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa treizième session en novembre 2025, le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés par l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences depuis la dernière session du CWS.

RAPPEL

2. À la première session du CWS tenue en 2010, l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée afin de mener à bien la tâche n° 44. Cette tâche vise à établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. L'OEB s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts. L'équipe d'experts a également été priée de coordonner ses travaux avec ceux de l'organe compétent du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des Instructions administratives du PCT (voir le paragraphe 29 du document [CWS/1/10](#)).

3. Lors de la reprise de sa quatrième session en 2016, le CWS a adopté la norme ST.26 de l'OMPI (voir le paragraphe 52 du document [CWS/4BIS/16](#)). À la cinquante-troisième session de l'Assemblée de l'Union du PCT tenue en octobre 2021, les modifications du règlement d'exécution du PCT visant à mettre en œuvre la norme ST.26 de l'OMPI dans le système du PCT ont été adoptées. L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le report

au 1^{er} juillet 2022 de la mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international (voir le document [WO/GA/54/14](#) et les paragraphes 178 à 183 du document [WO/GA/54/15](#)).

4. À sa onzième session tenue en 2023, le CWS a approuvé une révision de la description de la tâche n° 44, qui est libellée comme suit :

“Fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions en fonction des ressources disponibles, et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs sur la suite logicielle WIPO Sequence; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI”.

5. Depuis son adoption en 2016, la norme ST.26 de l'OMPI a fait l'objet de plusieurs révisions, donnant lieu aux versions 1.1 à 1.7, la dernière, la version 1.7, ayant été approuvée à la onzième session du CWS en décembre 2023.

6. À sa treizième session, en novembre 2025, le CWS a approuvé la première révision majeure de la norme ST.26 de l'OMPI depuis son entrée en vigueur, sous la forme de la version 2.0, et a approuvé la date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2027 (voir le document CWS/13/33). Avec la version 2.0 :

- a) un sous-ensemble d'analogues nucléotidiques et d'analogues peptidiques devra être représenté dans le listage des séquences par le symbole de résidu non modifié correspondant; et
- b) l'exigence relative à la longueur minimale des séquences sera supprimée et les séquences courtes – c'est-à-dire les séquences comportant moins de 10 nucléotides spécifiquement définis ou moins de 4 acides aminés spécifiquement définis – pourront être incluses dans le listage des séquences.

Par ailleurs, plusieurs modifications d'ordre rédactionnel ont été apportées afin d'améliorer la qualité de la norme.

7. Le CWS a également approuvé l'exigence concernant la transition proposée par l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences, telle qu'elle est énoncée dans la note éditoriale de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI, comme suit :

“À sa treizième session, le Comité des normes de l'OMPI a décidé que la version 2.0 de la norme ST.26 entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2027 et s'appliquerait à toutes les demandes de brevet dont la date de dépôt est postérieure à cette date. À titre exceptionnel, le paragraphe 8 de la présente norme, concernant l'exigence relative à la longueur minimale, s'appliquera à compter de la date d'entrée en vigueur de la version 2.0, indépendamment de la date de dépôt de la demande de brevet concernée.”

8. Conformément à ce qui avait été convenu à la treizième session du CWS, l'adoption de la version 2.0 et sa date d'entrée en vigueur aux niveaux national, régional et international ont été rapportées à l'Assemblée générale de l'OMPI en juillet 2026 (voir le document WO/GA/60/8).

OBJECTIFS

9. Les objectifs suivants ont été convenus par l'équipe d'experts pour 2026 :

- faciliter les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI;
- apporter son concours aux travaux relatifs à la révision de la norme ST.26 de l'OMPI, le cas échéant, afin de faciliter sa mise en œuvre par les offices et les

déposants tout en maintenant la conformité avec les exigences de l'INSDC et de l'Universal Protein Resource (UniProt); et

- fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs concernant la suite logicielle WIPO Sequence.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

10. Depuis la treizième session du CWS, l'équipe d'experts s'est réunie en ligne à trois reprises, en février, avril et juin 2026, et une quatrième réunion était prévue en octobre 2026 au moment de la rédaction du présent document. Les discussions menées lors des trois réunions ont principalement porté sur la mise en œuvre de la version 2.0, les améliorations supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires et l'évolution de la suite logicielle WIPO Sequence.

11. En ce qui concerne la mise en œuvre de la version 2.0, les offices ont examiné les mesures nécessaires pour faciliter une transition en douceur vers la norme révisée. Une attention particulière a été accordée aux initiatives de sensibilisation visant à garantir une large diffusion des informations relatives aux modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2027. L'équipe d'experts a également examiné l'impact éventuel de la norme révisée sur l'annexe C des Instructions administratives du PCT, les modifications juridiques qui en découlent devant être traitées dans une circulaire PCT établie par le Bureau international.

12. L'équipe d'experts a examiné la question de savoir si des mesures transitoires étaient nécessaires, compte tenu de la nécessité de lancer la nouvelle version du logiciel avant l'entrée en vigueur de la norme révisée. Au cours de la période précédant l'entrée en vigueur, les utilisateurs, en particulier les utilisateurs participant aux essais, pourraient, par inadvertance, déposer des listages de séquences contenant des séquences courtes avant l'entrée en vigueur de la version 2.0. Toutefois, l'équipe d'experts a conclu qu'aucune mesure transitoire spécifique n'était nécessaire. Le fait de reporter la publication du logiciel jusqu'à peu avant la date d'entrée en vigueur, associé à une communication en temps utile aux utilisateurs participant aux essais, a été jugé suffisant. Pour de plus amples informations sur la publication de la suite logicielle WIPO Sequence, voir le document CWS/14/3.

13. L'équipe d'experts a également examiné d'autres propositions visant à améliorer la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI, étant entendu qu'il n'y avait pas de soutien général en faveur de la présentation d'une nouvelle proposition de révision de cette norme à la quatorzième session du CWS. À la suite de la réception de propositions formulées par les membres de l'équipe d'experts et des discussions menées sur le forum électronique (wiki) ainsi que lors des réunions de l'équipe d'experts, les points suivants restent à l'étude en vue d'éventuelles améliorations de la norme ST.26 de l'OMPI :

- a) la suppression des références aux qualificatifs "qualifier ID" dans le listage des séquences généré; et
- b) de nouvelles améliorations à apporter à l'annexe VI afin d'en renforcer la clarté.

14. Enfin, l'équipe d'experts a apporté son expertise au Bureau international dans le cadre de ses activités visant à améliorer la suite logicielle WIPO Sequence. Les membres ont pris part à une discussion technique portant sur l'examen des propositions de mise à jour des spécifications fonctionnelles de la suite logicielle WIPO Sequence, ainsi qu'à plusieurs séances de démonstration s'inscrivant dans le cadre du cycle de développement.

DIFFICULTES RENCONTREES

15. Les difficultés spécifiques auxquelles l'équipe d'experts doit faire face sont les suivantes :
- informer en temps utile les déposants de la version révisée, suffisamment à l'avance avant l'entrée en vigueur de la version 2.0;
 - déterminer une date de publication appropriée pour WIPO Sequence, aussi proche que possible de la date d'entrée en vigueur, fixée au 1^{er} juillet 2027, afin de garantir qu'aucune séquence courte ne figure dans un listage de séquences avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle version, tout en tenant compte de la nécessité pour les utilisateurs de s'adapter à la version mise à jour de WIPO Sequence lorsque la version 2.0 entrera en vigueur; et
 - le développement et l'amélioration des logiciels dépendent des processus et des ressources actuels du Bureau international, ce qui peut avoir une incidence sur les possibilités qu'ont les membres de l'équipe d'experts d'apporter leur contribution.

PROGRAMME DE TRAVAIL

16. Les points ci-après sont considérés comme prioritaires pour l'année à venir par l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences :

- a) faciliter les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI et de sa mise en œuvre, notamment en concertation avec la Collaboration internationale sur les bases de données de séquences de nucléotides (INSDC) et ses membres;
- b) apporter son concours aux travaux relatifs à toute autre révision de la norme ST.26 de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'examen des éléments mentionnés au paragraphe 13, afin de faciliter encore sa mise en œuvre par les offices et les déposants tout en maintenant la conformité avec les exigences de l'INSDC et de l'Universal Protein Resource (UniProt); et
- c) fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs concernant la suite logicielle WIPO Sequence.

17. Le CWS est invité à prendre note

a) du contenu du présent document et

b) du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences présenté au paragraphe 16.

[Fin du document]